

PLAN LOCAL D'URBANISME  
4-1 PLAN DE ZONAGE (Partie NORD)

PHASE ARRÊT - ECHELLE : 1/5000'




MAÎTRE D'OUVRAGE  
Maire de SAINT SAUVEUR  
1 Place du 19 Mars 1962  
33030 SAINT SAUVEUR

MAÎTRE D'ŒUVRE  
Agence METAPHORE  
38 quai Barthe  
33000 BORDEAUX  
Tel : 05 56 29 10 70  
Email : contact@agence-metaphore.fr

PROJET DE PLU ARRÊTÉ par délibération du Conseil Municipal LE : .....	PROJET DE PLU soumis à ENQUÊTE PUBLIQUE du ..... au .....	PLU APPROUVÉ par délibération du Conseil Municipal LE : .....
---	---	---

Révisé le : 29 Octobre 2024  
Dessiné par : FC  
Contrôlé par : AJ

Agence  
**METAPHORE**  
ARCHITECTURE  
URBANISME PAYSAGE



Dispositions relatives à la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager

- ★ Arbre à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme
- Secteur à protéger pour motif écologique au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme

Élément à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme

- ★ Bâtis à protéger
- Boisement et jardins

Dispositions particulières relatives à la prévention des risques

- Zone inondable / Zone Jaune PPRI (Plan de Prévention Risque Inondation)
- Zone inondable / Zone Rouge PPRI (Plan de Prévention Risque Inondation)

Autres Indications

- Permis de Construire acceptés (2011/2020)
- Emplacement Réserve
- Périmètre OAP
- Point de passage obligé

Zonage

- UCca : Zone Urbaine de Centralité : centre ancien
- UCp : Zone Urbaine de Centralité : extensions pavillonnaires
- UH : Zone de hameaux
- AUh : Zone à Urbaniser : à vocation habitat
- A : Zone Agricole
- Aot : Secteur hébergement oenotouristique
- Np : Zone Naturelle : secteur de biodiversité majeure à protéger strictement
- NL : Secteur destiné aux Loisirs en zone naturelle
- N : Zone Naturelle à préserver

Numero	Désignation	Bénéficiaire
01	Extension équipement scolaire / Aménagement d'un espace public	Commune